



RÉFÉRENT SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL (RSMT)

Santé au Travail

**DURÉE**

7 heures / 1
jour

**INTERVENANT**

Formateur en santé
mentale

**NOMBRE DE**

STAGIAIRES
Maximum 10

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis nécessaire

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les salariés, élus du CSE, membres de la CSSCT

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre ce qu'est la santé mentale
- Maîtriser son rôle et ses missions
- Être un interlocuteur pour l'employeur et les salariés
- Savoir agir en fonction de la situation rencontrée

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, exposés interactifs, échanges, mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques

ÉVALUATION & VALIDATION

Evaluation formative tout au long de la formation (Exercices et cas pratiques)

Evaluation des acquis en fin de formation

Certificat de réalisation de la formation

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CONTENU DE LA FORMATION

LE CADRE JURIDIQUE DE LA SANTÉ MENTALE

- Les obligations employeurs au sein du code du travail
- Les normes ISO
- Les conventions et recommandations de l'OMS
- Les causes nationales

LA SANTÉ MENTALE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

- Les idées reçues
- Les définitions
- Les déterminants de la santé mentale
- Les causes de fluctuations de la santé mentale

LES SIGNES DE MAL-ÊTRE ET LES TROUBLES PSYCHIQUES

- RPS et santé mentale
- Les catégories majeures des troubles mentaux
- Les principaux signaux d'alerte

LE RÔLE DU RÉFÉRENT SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL

- Prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Cadre éthiques et limites du rôle
- Prendre en charge une personne en souffrance
- Orienter une personne en souffrance : les réseaux d'acteurs mobilisables